

CONSEIL

Sixième session extraordinaire

RÉSOLUTION N° 1406

CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le Conseil,

Ayant élu Mme Amy E. Pope au poste de Directeur général aux termes de la résolution du Conseil n° 1405 du 15 mai 2023,

Ayant pris connaissance des clauses contenues dans le projet de contrat de la Directrice générale,

1. *Approuve* ledit contrat ;
 2. *Autorise* le Président de la sixième session extraordinaire du Conseil à signer au nom de l'Organisation le contrat ainsi approuvé, conformément à l'article 13.1 de la Constitution.
-